



Commune d'HERY

Lancement et ouverture d'enquête publique de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 28/11/2022, le Conseil Municipal a prescrit la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 de son Plan Local d'Urbanisme pour permettre la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité pour permettre la mise en œuvre d'un projet de production d'électricité photovoltaïque flottant sur le site de l'ancienne carrière au Nord du territoire.

Par arrêté n°2023T86 en date du 11 août 2023, le Maire d'HERY a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet susvisé n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/01/2022 qui porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation et l'évaluation environnementale.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, M. Daniel COLLARD en qualité de Commissaire-Enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera la mairie pendant 30 jours consécutifs, du **19 septembre 2023 à 14h00 au 20 octobre 2023 à 12h00 inclus** (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en mairie d'HERY, siège de l'enquête
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4839>

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête publique papier disponible en mairie
- sur le registre d'enquête publique matérialisé et sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4839>
- Par voie postale à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : 2 rue Charles Rolland 89550 HERY (« enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'HERY)
- Par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante enquete-publique-4839@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en mairie, ainsi que sur le registre dématérialisé.

Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues à la mairie d'HERY les :

- le mardi 19 septembre 2023 de 14h00 à 18h00,
- le samedi 7 octobre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 20 octobre 2023 de 9h00 à 12h00.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, sur le site internet de la Commune et à la Préfecture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Ils seront également disponibles à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/4839>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Patrick ROUSSELLE, joignable en Mairie au 03.86.47.73.00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.